Recommandations pour faire de la PAC un levier pour la transition agroécologique dans les régions ultramarines

Réunion avec des fonctionnaires de la Commission européenne

Lundi 21 juin 2021

ACADÉMIE d'AGRICULTURE de FRANCE
AGRICULTURE ▪ ALIMENTATION ▪ ENVIRONNEMENT

L'Académie d'Agriculture de France

- Âge de l'Académie : 260 ans
- **Une organisation reconnue d'utilité publique**
- Sous le patronage du Président de la République française
- Sous l'autorité des ministres chargés de l'agriculture et de l'environnement
- Fait partie des Académies scientifiques, avec les Académies des Sciences, de Médecine, de Pharmacie, des Technologies, et l'Académie Vétérinaire
- En charge de l'agriculture, y compris les questions liées à l'environnement, à la consommation humaine et aux relations internationales.
- L'Académie est décrite dans les documents fondateurs comme une organisation de recherche et d'éducation.

Les membres de l'Académie

- Un total de 420 membres
- Français ou étrangers (conçus comme des membres associés)
- Élu par ses pairs, avec une approbation ultérieure par un arrêté du ministre.
- Les membres sont des chercheurs, des professeurs, des chefs d'entreprise, des fonctionnaires de haut rang et même des agriculteurs.
- Les membres sont totalement indépendants, leur indépendance étant contrôlée par une commission d'éthique.
- L'organisation
  - Géré par un "bureau" et un Secrétaire Perpétuel
  - Organisé en 10 sections spécialisées : productions végétales, élevage, forêts, économie, etc.
  - Pour favoriser les réflexions transversales, de nombreux groupes de travail sont majoritairement en charge des questions scientifiques. Un seul groupe de travail est en charge d'un territoire, notre groupe de travail sur l'agriculture des régions ultrapériphériques.
- Une séance publique chaque mercredi après-midi (électronique dans cette période)
- L'Académie produit des avis attendus, largement utilisés par les ministres et la presse.

Le groupe de travail sur l'agriculture dans les régions ultramarines françaises

- Par une lettre de mission du Secrétaire Perpétuel (25 juin 2020)
- Le groupe de travail doit
  - Mettre l'accent sur ses avis déjà publiés
  - Faites la promotion de sa mise en œuvre.
- C'est l'avis le plus récent sur la politique agricole commune dans les régions ultramarines françaises.
  Il s'inscrit dans le cadre de la préparation de la PAC post 2020 dans les régions ultramarines françaises.
- Toutes les informations utiles sur http://www.academie-agriculture.fr

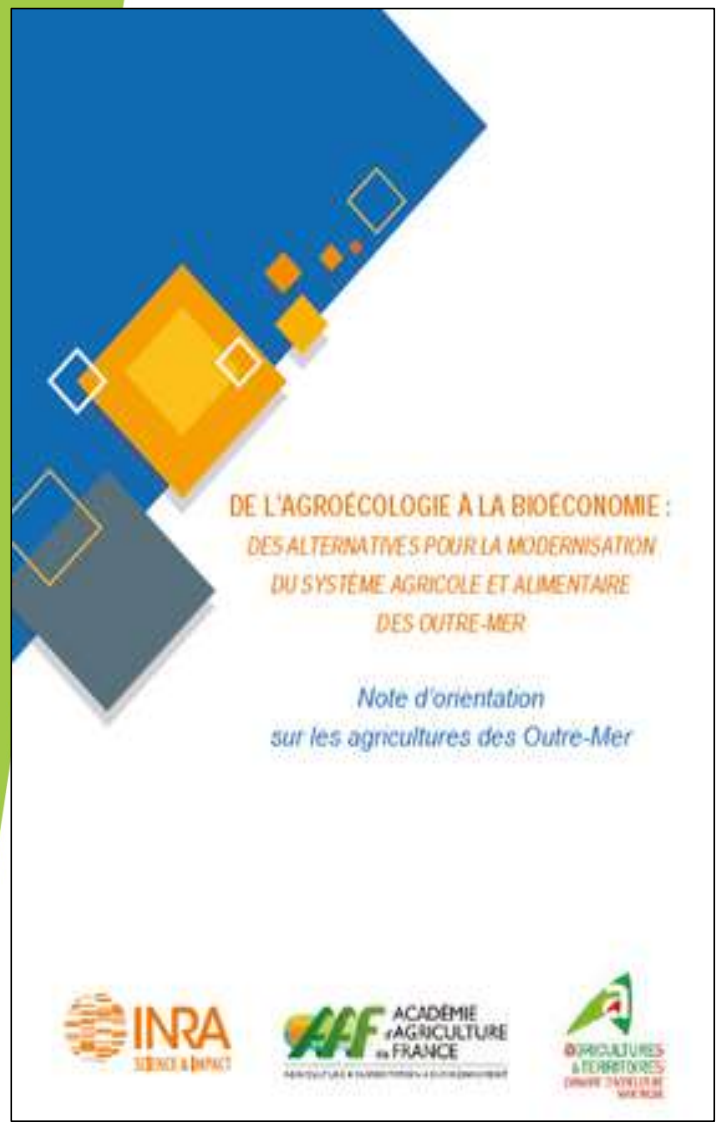

ACADÉMIE d'AGRICULTURE de FRANCE

AGRICULTURE ■ ALIMENTATION ■ ENVIRONNEMENT

Une note d'orientation sur les agricultures dans les régions ultramarines françaises

Genèse

Maturation

Impacts

Genèse

Un contexte en faveur du changement de paradigme

- ✓ Émeutes de la faim 2007 et 2008
- ✓ Mobilisation 2009 : crise économique, sociale et sanitaire
- ✓ Etats Généraux de l'Outre Mer : souveraineté alimentaire
- ✓ Loi d'avenir : L'agriculture familiale à petite échelle et la transition agroécologique
- ✓ Année 2014 FAO : Agriculture familiale
- ✓ ....

2014 - 2018 : réflexion coordonnée sur l'agriculture à petite échelle (APE) dans les départements d'outre-mer (DOM)

- ✓ 2015 : séminaire interdom Trans'Act en Guadeloupe
- ✓ Ateliers Interdom avec le réseau français (Rita)
- ✓ Groupe de travail de l'AAF : Note d'orientation produite en 2018

APE : une opportunité pour aborder les enjeux majeurs que sont la souveraineté alimentaire, l'adaptation au CC, la transition écologique, le maintien du tissu rural.

Maturation

De l'APE à l'APEBA* : vers un plan d'action

- ✓ Etat des lieux de la petite agriculture (APE) dans les DOM
- ✓ Analyse des principaux obstacles : structurels, organisationnels, réglementaires et juridiques.
- ✓ Propositions de leviers : plan d'action

* *Agriculture à petite échelle (APE)*
Bioéconomique et agroécologique (BA)

5 propositions clés

1. faire connaître et valoriser l'image de l'APEBA
2. Faciliter l'accès au financement pour l'APEBA et consolider les revenus.
3. Faciliter l'installation des agriculteurs et l'accès aux terres pour l'APEBA
4. Concevoir, à côté des systèmes dominants, des filières ou des organisations innovantes adaptées aux enjeux de la diversification de l'APEBA, tant pour les produits frais que pour les produits transformés.
5. Renforcer et adapter les politiques de R&D aux spécificités de l'APEBA

Un plan d'action

1. Gouvernance : Territorialiser la gouvernance du développement agricole par l'utilisation optimale du COSDA.
2. Financement du plan d'action : Soutenir le développement équilibré et durable des secteurs et des territoires
3. Appui technique, formation et conseil aux agriculteurs : Développer des réponses techniques adaptées aux besoins des filières et des territoires par l'intermédiaire des Chambres d'agriculture et de RITA, en lien avec les établissements d'enseignement, les organismes de recherche, les mesures Ecophyto, le Réseau rural et les OPA.

Impacts Des initiatives locales à la préparation de la PAC

- ✓ **En Guadeloupe :**
  - Plan stratégique régional pour la transition agroécologique
  - Projets : AgroEcoDiv, Explorer
- ✓ **En Martinique :**
  - APEBA groupe 972 : livret et cahier des charges
- ✓ **En Guyane :**
  - Feuille de route pour la transition agroécologique
  - Rapport stratégique sur l'APEBA (INRAE/DEAAF)
- ✓ **Dans les Caraibes :**
  - Projet CambioNet axé sur l'APEBA (10 pays, 17 institutions)
- ✓ **A Mayotte :**
  - Une mesure APEBA / DAAF
- ✓ **A La Réunion**
  - ✓ Conseil Départemental : mesures en faveur de l'APEBA

La PAC, avec ses deux piliers, est un outil unique pour mettre en œuvre la transition agroécologique, essentielle dans les régions ultrapériphériques de l'UE

- **Les régions ultramarines se trouvent dans une situation particulièrement difficile de vulnérabilité en raison**
  - Un taux de chômage élevé et un haut niveau de pauvreté
  - Un niveau élevé d'inégalité
  - Un faible niveau d'autosuffisance alimentaire
  - Une forte exposition aux accidents climatiques majeurs et au changement climatique
  - Certaines pratiques agricoles négatives du passé ayant encore des conséquences

Et tous ces facteurs ont des effets combinés

- **D'autre part**
  - Les méthodes traditionnelles (et encore connues) de combinaison des productions (ex. Le Jardin créole) peuvent être modernisés en de nouveaux systèmes agroécologiques
  - Une main-d'œuvre abondante est disponible dans les campagnes en limitant les flux d'exode rural

La PAC pour l'agriculture et la production alimentaire
Mais aussi pour améliorer les conditions de vie
Doit être mobilisée sans délai (programme post 2020)

- Dans les régions ultramarines,
  l'agriculture et la production alimentaire
  pourraient devenir plus durables et plus efficaces
  en s'appuyant sur les forces et les spécificités locales
- Les objectifs de nos principales recommandations sont les suivants
  - Adapter les principes de la PAC aux conditions locales
  - Atténuer les faiblesses des infrastructures sociales
  - Tirer parti des conditions locales
- 6 mesures seront présentées maintenant,
  3 dans le POSEI et 3 dans le plan de développement rural

Recommandation POSEI n° 1

Une aide forfaitaire pour chaque exploitation avec une conditionnalité minimale

- Objectifs
  - Encourager le développement de chaînes alimentaires locales en soutenant les petites exploitations diversifiées (polyculture et/ou élevage).
  - Encourager l'installation de jeunes agriculteurs généralement réalisée sur des exploitations de 2-3 ha, avec des productions diversifiées
  - Réduire les pratiques informelles par l'enregistrement des candidats

- Modalités
  - Remplir les conditions minimales d'éligibilité
  - Pourrait être adapté aux conditions spécifiques de chaque région ultramarine

Recommandation POSEI n° 2

Soutenir les marchés fermiers avec des exigences sanitaires pour soutenir la commercialisation des produits par les petits exploitants.

- Objectifs
  - Encourager les petits agriculteurs à adopter des pratiques organisées de mise en marché
  - Améliorer la traçabilité des produits provenant de petites exploitations agricoles

- Modalités
  - Une aide forfaitaire annuelle par marché de 1000 € (par exemple)
  - Remplir les conditions minimales :
    - Adopter le cahier des charges des règles de commercialisation
    - Certifications phytosanitaires, analyses de sol...
    - Tenue des livres du marché

Recommandation POSEI n° 3

Mettre en œuvre **le principe de fongibilité** pour mieux soutenir l'agriculture de diversification à petite échelle

- Objectifs
  - Mieux soutenir la chaîne d'approvisionnement des marchés locaux
  - Et avec des réponses positives aux enjeux des politiques publiques en matière d'agriculture
    sans possibilité systématique d'organisation collective
    - Qualité des aliments et autosuffisance alimentaire
    - Restauration collective
    - Bien-être animal et environnement
- Modalités
  - Mettre en œuvre le principe de dégressivité des subventions avec l'augmentation de la taille économique des exploitations (surface, tonnages, unités de travail...).
  - Élargir les possibilités de fongibilité

Recommandation PDR n° 1

Créer une aide spécifique au tutorat pour faciliter l'installation de nouvelles exploitations

- Objectifs
  - Mieux soutenir les nouveaux agriculteurs dès l'apparition du projet jusqu'à un accompagnement post établissement.
  - Renforcer les possibilités d'animation et de conseil managérial et technique
- Modalités
  - Subvention exceptionnelle pour le cédant tuteur et pour le nouvel agriculteur
  - Par exemple, 4000€ par an pour chacun en moyenne sur 3 ans.
  - La subvention serait croissante pour le nouvel agriculteur et décroissante pour le cédant.

Recommandation PDR n° 2

Soutenir les agriculteurs avec un projet global
Le Contrat de transition agroécologique

- Objectifs
  - Réaliser les objectifs de développement sur le territoire
  - Construire des cadres de référence
  - améliorer la qualité nutritionnelle et sanitaire de l'approvisionnement alimentaire (moins de produits chimiques ayant des effets négatifs sur la santé humaine et l'environnement tout au long de la chaîne alimentaire)
- Modalités
  - Établir un contrat de transition agroécologique
  - Financer les investissements physiques et immatériels
  - Accorder une subvention entre 40 et 50 000€ par contrat sur 5 ans, niveau dépendant des actions incluses dans le contrat spécifique.
  - Suivre la mise en œuvre du contrat pour chaque exploitation

Recommandation PDR n° 3

Créer une aide forfaitaire pour les organismes de conseil soutenant les filières de diversification

- Objectifs
  - Soutenir l'innovation dans les activités agricoles et agroalimentaires
  - Soutenir la diffusion de cette innovation

  Le renforcement de la capacité de conseil est crucial pour les changements culturels dans ces régions. Il est particulièrement nécessaire de mettre en œuvre la recommandation RDP n° 2.

- Modalités
  - Une subvention représentant environ 3 % du budget total du FEADER pour la région.
  - Remis à des organisations telles que les chambres d'agriculture ou tout autre organisme agréé par l'État membre.
  - Actions décidées dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de performance tripartite (l'Etat membre, l'autorité de gestion des fonds européens et les opérateurs agréés).
  - Rapport périodique pour un contrôle ex-post